



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

Evreux, le 22 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'arrêté inter-préfectoral n°DDTM/SEBF/13060 prolongeant le délai de l'autorisation au titre du code de l'environnement, de la station d'épuration communale de Bernay, et fixant le contenu du dossier de renouvellement de l'autorisation, a été signé en date du 13 janvier 2014.

L'arrêté peut être consulté sur les sites internet suivant :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Eau/Politique-de-l-eau/Police-de-l-eau/Prolongation-du-delai-de-l-arrete-d-autorisation-de-la-station-d-epuration-communale-de-Bernay>,

<http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr>,

et,

sur le [recueil des actes administratifs](#) de la préfecture de l'Eure.

Il est également consultable à la préfecture de l'Eure, ainsi qu'en mairies de Bernay et Menneval.

Contacts presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35